

PUBLICATION IMMÉDIATE

HÔPITAL FLEURIMONT : LEVÉE DES RESTRICTIONS POUR LA PRÉSENCE DE PROCHES AIDANTS

Sherbrooke, le 29 janvier 2021 – Après trois semaines consécutives de restrictions, les proches aidants seront de nouveau admis à l'Hôpital Fleurimont à compter du dimanche 31 janvier. La situation épidémiologique de cette installation, où douze éclosions de COVID-19 sont toujours sous surveillance, est maintenant considérée comme étant maîtrisée puisque très peu de nouveaux cas ont été répertoriés au cours de la dernière semaine.

Tout à fait consciente de l'impact majeur du non-accompagnement lors d'un épisode de soins de courte durée, la direction générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS souhaite remercier les usagers et leurs proches pour leur grande résilience et leur collaboration dans le respect des mesures contraignantes qui leur ont été imposées.

Résumé des consignes entourant la présence des proches aidants en centre hospitalier (Voir aussi : consignes détaillées pour les visites dans nos installations)	
Proches aidants (à compter du 31 janvier)	<ul style="list-style-type: none">• 1 proche aidant maximum par 24 heures;• Obligation d'identifier un maximum de 2 proches aidants différents pouvant se relayer durant tout le séjour de la personne hospitalisée.
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none">• Les visiteurs ne sont pas admis dans les hôpitaux en palier d'alerte maximale (zone rouge).
Particularités (détails sur santeestrie)	<ul style="list-style-type: none">• Situation de fin de vie :• Secteurs spécialisés :<ul style="list-style-type: none">○ Urgences○ Cancérologie○ Soins obstétricaux○ Néonatalogie○ Pédiatrie○ Imagerie médicale

Rappelons qu'un **proche aidant** est une personne qui, de façon continue ou occasionnelle, apporte un soutien à un membre de son entourage qui présente une incapacité temporaire ou permanente et avec qui elle partage un lien affectif, qu'il soit familial ou non. Le soutien est offert à titre non professionnel, dans un cadre informel et sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité du membre de l'entourage, qu'elle soit physique, psychique, psychosociale ou autre. Il peut prendre diverses formes, par exemple, l'aide aux soins personnels, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services.

Dans un souci de limiter les risques associés à la propagation du virus, et dans la mesure du possible, il est suggéré aux usagers de se présenter seuls à leur rendez-vous en centre hospitalier.